DISTRICT COTE D'OPALE **SAISON 2021-2022**

Club de . . . . . N° Affiliation : . . . . . .

<u>Souhaits</u> pour l'élaboration des calendriers <u>TRES IMPORTANT</u>

EQUIPE	Division	Jour et horaire souhaités	Alterner avec l'équipe :	Désignation du terrain utilisé et nature (herbe, synthé, Stabilisé…)	Remarques particulières
Exemple : Senior A	*D6*	*dimanche 10H30*	*Senior B*	*terrain honneur (herbe)*	*terrain partagé avec le club de . . . . . .*

Tableau à compléter **<u>totalement</u>** pour chaque équipe engagée. Ceci pour rendre le travail de la commission plus aisé et plus rapide.
Si aucun jour et horaire ne sont indiqués, il sera appliqué les horaires officiels : Seniors D1 à D3 dimanche 15H, D4 et D5 dimanche 15H ou 8H45 (10H30 si pas de Féminines), D6 et D7 dimanche 8H45 (10H30 si pas de Féminines), U19, U17, U16, U15,U14 samedi 15H30, U13 samedi 14H15, U11 samedi 14H15, Féminines dimanche 10H30.
<u>Rappe</u>l : Une alternance est le fait que deux équipes d'un même club ou deux clubs utilisant le même terrain jouent le même jour et à la même heure, il y a donc obligation de les alterner, c'est-à-dire une équipe reçoit alors que l'autre est en déplacement. Les alternances seniors/jeunes, seniors/féminines, féminines/jeunes ne sont pas possibles. UNE ALTERNANCE SE FAIT ENTRE DEUX EQUIPES ET NON TROIS OU QUATRE.